

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX-AMPHOUX DU LUNDI 05 MAI 2025 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à 18H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;
Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, M. SCOZZARI Maurice,
M. PIGAGLIO Laurent, Mme DECROIX Céline, , conseillers municipaux.

Excusés : Mme BOURGUIGNON Monique, M. BOURGUIGNON Alain, M. SIBILOT Eric,
conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. PIGAGLIO Laurent a été élu secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande le rajout de l'affaire suivante :

- Construction d'une salle polyvalente « impasse de la Tuilière » avenant n°2 lié au marché attribué à l'Entreprise TMT Marbre par délibération du 07/11/2024,

donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Bilan de la concertation relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour le parc photovoltaïque du Défens,
- Avis de la Commune de Fox-Amphoux concernant l'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la centrale de Provence exploitée par la société GAZELENERGIE GENERATION (ex UNIPER et ex E.ON-Société Nationale d'Electricité et de Thermique) située sur les communes de Meyreuil et Gardanne,
- Extension du lotissement communal « la Jeansarde » 3ème tranche ; choix du notaire,
- Modification de la délibération du 05/03/2024 portant sur la durée hebdomadaire d'un emploi à temps non complet (poste d'adjoint technique territorial),
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion, le rajout de l'affaire demandée et l'ordre du jour est examiné.

Construction d'une salle polyvalente « impasse de la Tuilière » avenant n°2 lié au marché attribué à l'Entreprise TMT Marbre par délibération du 07/11/2024 : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 présenté par le Cabinet Majical Architecture d'un montant HT de 1 200.00 E HT (création d'un tunnel pour accéder au vide sanitaire) et autorise M. le Maire à le signer.

Bilan de la concertation relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour le parc photovoltaïque du Défens : au vu de l'exposé de M. le Maire et des modalités de la concertation qui ont bien été respectées (ouverture du registre, documents mis à disposition du public, parution dans Var matin, réunion publique, etc.), le conseil municipal a l'unanimité tire le bilan de la concertation de manière favorable et autorise M. le Maire à organiser la future enquête publique.

Avis de la Commune de Fox-Amphoux concernant l'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la centrale de Provence exploitée par la société GAZELENERGIE GENERATION (ex UNIPER et ex E.ON-Société Nationale d'Electricité et de Thermique) située sur les communes de Meyreuil et Gardanne : après consultation des documents mis à disposition et débat largement commenté sur le sujet, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à l'étude d'impact ci-dessus mentionnée.

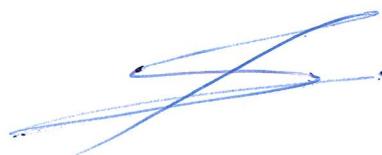
Extension du lotissement communal « la Jeansarde » 3ème tranche ; choix du notaire : afin de poursuivre ce dossier, le conseil municipal à l'unanimité, décide de confier toutes les formalités de vente et toutes démarches s'y rapportant à Me BORIE Caroline, notaire à Salernes.

Modification de la délibération du 05/03/2024 portant sur la durée hebdomadaire d'un emploi à temps non complet (poste d'adjoint technique territorial) : au vu des besoins des services qui ont été réactualisés et réduits, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter la durée hebdomadaire du dudit emploi à 29.75 heures hebdomadaires avec possibilité d'annualiser le temps de travail (1365.95 heures) et ce à compter du 01/06/2025.

Affaires diverses : /

La séance est levée à 19H25.

Le secrétaire,



le Maire,

